

L'idéalisme radical de William Rivier

Autor(en): **Secrétan, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **26 (1976)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-381082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'IDÉALISME RADICAL DE WILLIAM RIVIER

En la personne de William Rivier, la philosophie romande a perdu, le 19 novembre 1974, un de ses représentants les plus authentiques ¹.

Il était né en 1882 à Bienne ; son père y exerçait un ministère pastoral qu'il devait poursuivre en pays vaudois. William Rivier avait fait ses études secondaires classiques dans le canton de Vaud. Exceptionnellement doué pour les mathématiques, il sut apprécier la valeur de l'enseignement d'Auguste Droz. Par sa rigueur extrême, cet enseignement dépassait et rebutait la plupart des gymnasiens qui chahutaient les leçons de cet homme trop bien élevé.

Puis Rivier fut, à l'Université de Nancy, l'un des meilleurs étudiants d'H. Vogt et d'Elie Cartan et conquit brillamment sa licence en mathématiques. Lors des examens de licence de Rivier, sa manière inhabituelle, presque déconcertante, de résoudre un des problèmes posés avait retenu l'attention de la Faculté de Nancy qui lui décerna une médaille. Cartan ayant été appelé à Paris, Rivier l'y rejoignit. Son maître l'encourage à explorer le domaine de la théorie des nombres.

Après un séjour à Goettingue, Rivier revient à Lausanne et enseigne, pendant quelques années, à l'Ecole Vinet, à l'Ecole Nouvelle de Chailly et à l'Université. Celle-ci n'a pas jugé à propos de s'attacher un savant dont la pensée très personnelle n'eût pu qu'enrichir une élite d'étudiants. Rivier n'était pas homme à jouer des coudes ; l'art d'arriver lui était étranger et les honneurs officiels ne pleuvent qu'assez rarement sur ceux qui ne les sollicitent pas.

Rivier fut un philosophe itinérant, toujours en quête d'une ambiance intellectuelle avec laquelle il se sentit en résonance. Après plusieurs années passées à Bruxelles, il réside à Berlin trois hivers.

¹ Nous tenons à exprimer notre gratitude envers M. Samuel Gagnebin. Au cours d'amicales conversations, ce vieil ami de Rivier ne s'est pas borné à nous renseigner sur son œuvre, il a fait revivre l'homme. De plus, M. Gagnebin a bien voulu revoir notre texte. M. Fernand Brunner nous a suggéré maint judicieux remaniement de notre rédaction primitive.

Au début de 1937, il revient à Bruxelles¹ d'où la guerre le chasse. Ayant regagné Lausanne, il la quitte déjà en 1942 pour Buenos-Aires. Fixé ensuite à Paris, puis, dès 1957, à Neuchâtel, il achève sa carrière à Vevey d'où il fait encore parfois le voyage de Paris.

William Rivier avait la vue très faible et finit par la perdre. Cette infirmité n'assombrit pas son caractère : naturellement bienveillant, il ne se montrait combatif que dans la défense opiniâtre d'idées qui lui tenaient à cœur, sans cesser pour autant de pratiquer le « fair play ». Son handicap physique doit avoir favorisé l'intensité innée de sa vie intérieure, l'ouverture de son esprit, l'originalité du cheminement de sa pensée. Il avait un humour parfois cocasse qui rendait plus évidente encore la sérénité de son attitude devant la vie. La puissance de sa mémoire, jointe à la faculté de se représenter ce qu'il ne voyait pas, faisait de lui un adversaire redoutable aux échecs. Comme plus d'un mathématicien — et plus d'un aveugle — il était musicien, compositeur à ses heures. La musique est d'ailleurs en honneur dans sa famille.

Rivier a pensé et œuvré sans relâche jusqu'au seuil de ses quatre-vingt-douze ans. Ceux qui l'ont approché n'oublieront pas plus sa silhouette et le son de sa voix que sa personnalité intellectuelle et morale.

Dès 1921, Rivier collabore à des périodiques de haute tenue, suisses, français et belges. A titre d'exemple, citons le *Bulletin des sciences mathématiques*, publié à Paris et connu pour sa sévérité dans le choix des articles.

En 1937 paraît un premier livre, *Le Problème de la vie* : l'essentiel de la doctrine de notre philosophe s'y trouve déjà. Dans un chapitre écrit pour un ouvrage collectif, H.-L. Miéville a souligné l'originalité et la pertinence des deux premiers dialogues, *Le Problème de la vie* et *Les deux chemins*². Et dès lors, dans une série d'ouvrages courts, tracés d'une plume d'humaniste, cette doctrine se précise, s'affirme et s'affine. Ne nourrissant guère d'illusions quant au nombre de ses lecteurs et à leur acquiescement, l'auteur ne cesse de revenir sur les points qu'il estime fondamentaux. Il donne parfois le même livre à de légères variantes près. Il recourt volontiers au genre littéraire du dialogue. Prenant pour modèle Berkeley, avec lequel il ne peut que se sentir en sympathie, il lui emprunte à l'occasion ses personnages : Hylas soutenant le point de vue du réaliste, Philonoüs — champion de l'idéalisme chez Berkeley — représentant une opinion voisine de celle de Rivier. Ce qu'on appelle « discussion » — quand elle ne se

¹ Il y donne, à l'Institut des Hautes Etudes, une conférence dont le texte a servi d'introduction à son livre intitulé *Les deux chemins*.

² *Cent cinquante ans d'histoire vaudoise*, Lausanne, 1953, p. 234.

poursuit pas à coups de pavés ou de matraque — consiste trop souvent à s'empêcher réciproquement de s'exprimer. Il convient donc de relever la courtoisie et la loyauté des interlocuteurs mis en scène par Rivier. Celui qui incarne l'opposition à ses idées a tout loisir de définir avec intelligence son attitude de réaliste. Rivier était le premier à savoir que certaines de ses thèses étaient inacceptables pour toute une catégorie d'esprits dont il reconnaissait pourtant la compétence et la bonne foi. Hylas et Philonoüs sont à la fois des érudits et des hommes de bonne compagnie. Ni l'un ni l'autre ne prétendent dépasser le stade de l'hypothèse. Si chacun s'efforce de rendre la sienne plus plausible, tous deux admettent le caractère provisoire et indémontrable de toute hypothèse. ¹

Abstraction faite de ses compositions musicales, l'œuvre de Rivier porte sur les mathématiques, la physique théorique et la philosophie, toutes trois s'interpénétrant et interférant. Parmi les questions scientifiques ayant suscité une réflexion originale de Rivier, nous relèverons les problèmes du tiers-exclu, du calcul des probabilités, de l'invariabilité des lois naturelles, du déterminisme. ²

Le problème de la validité du principe du tiers-exclu retient notamment l'attention de notre auteur. On sait que Brouwer a scruté les rapports entre mathématiques et logique. Selon ce leader de l'école empiriste, la logique aristotélicienne ne régit les relations du tout à la partie qu'en tant qu'il s'agit de collections finies. Ses règles ne sont pas applicables aux collections infinies. L'empirisme tend à prêter un caractère objectif au fait mathématique. Rivier écrit : « Très prudents, (les empiristes) tiennent avant tout à s'assurer avec le plus grand soin de l'existence effective des êtres sur lesquels ils raisonnent. Ils admettront difficilement, par exemple, qu'on s'étende sur telle ou telle propriété concernant les nombres sans qu'on ait préalablement construit un exemple de nombre possédant cette propriété. » ³ Et plus loin : « Plus disposés à l'optimisme et à la confiance, les mathématiciens idéalistes inclinent à penser que la fonction essentielle de l'esprit est d'imaginer et non d'observer, d'inventer et non de découvrir. Ils affirment par le discours et par le fait notre liberté de choix touchant les notions placées à la base de nos théories et les hypothèses qui président à nos recherches ; ils ne croient pas, comme les empiristes, que ces notions préexistent à la pensée, le rôle de cette dernière se bornant à les déceler. » ⁴

¹ Une liste des publications de Rivier précède les *Deux exposés d'une philosophie de la liberté*.

² Les travaux scientifiques de Rivier s'étendent aussi à l'analyse mathématique, à la théorie de la relativité, etc.

³ *Revue de théologie et de philosophie*, 1925, p. 217.

⁴ *Ibid.*, p. 219.

La sympathie de Rivier va, bien entendu, à l'école idéaliste. Il écrit, plus de trente ans plus tard : « Pliant leur esprit aux exigences de la recherche expérimentale, les empiristes ne sauraient croire à l'existence d'aucune vérité universelle, d'aucun absolu. Pour notre part, nous préférons nous maintenir le plus possible sur le plan de l'axiomatique qui est le domaine par excellence où l'activité libre de l'esprit peut se donner carrière ». ¹

Les empiristes contestent la validité du principe du tiers-exclu dans deux cas : lorsque le raisonnement porte sur des futurs contingents et lorsqu'il concerne des collections possédant une infinité d'objets. « Dans le second cas, déclare Rivier, la difficulté soulevée tient au fait que l'on a tendance à regarder les collections dont il s'agit comme *données* au sens empirique du terme au lieu de les tenir pour ce qu'elles sont véritablement : des constructions de notre esprit ne répondant à aucun modèle dans le domaine du concret ». ² Rivier revient sur ce sujet dans la conclusion d'un petit ouvrage d'une belle densité, paru en 1959 : « Les hommes de sciences et logiciens (empiristes) dont j'ai déjà parlé refusent d'admettre que la fausseté d'une proposition telle que : *il y a au moins un nombre entier qui possède la propriété A* entraîne la vérité de la suivante : *aucun nombre entier ne possède la propriété A*. Ils font en effet intervenir ici un tiers non exclu qui peut être mis sous la forme que voici : *il n'existe aucun moyen de reconnaître s'il se trouve ou non des nombres entiers possédant la propriété A*. A mon avis, cette dernière proposition n'est qu'une façon particulière de nier l'existence de nombres entiers possédant la propriété A. Autrement dit, elle se confond pour le sens avec la deuxième des propositions énoncées il y a un instant, à savoir : *aucun nombre entier ne possède la propriété A*. Donner un autre sens à la troisième proposition en vue de lui attribuer dans le débat un rôle de tiers non exclu est une démarche qui serait peut-être fondée si l'on pouvait assimiler l'ensemble des nombres entiers à une donnée sensible ordinaire qui s'impose à nous et que l'on regarde pour cette raison comme préexistant avec toutes ses propriétés à la connaissance que nous en avons ou pouvons en avoir. Or il n'en est pas ainsi. Le concept d'*ensemble infini* est plus une donnée de l'esprit qu'il ne dérive du sensible, la nature ne nous offrant à tout prendre aucune image d'un ensemble de cette sorte ; elle se contente de nous en suggérer l'idée tout au plus. Notre esprit joue dans l'élaboration de ce concept un rôle constructif qui nous rend maître du terrain plus qu'on est tenté de le croire ». ³

La question de la portée de la théorie des probabilités est examinée dans un dialogue intitulé *Questions controversées*. Elle est

¹ *Le Pouvoir de l'esprit*, Neuchâtel, Griffon, 1957, p. 49.

² *Ibid.*, p. 9.

³ *Science et Jeux*, Neuchâtel, Griffon, 1959, p. 73-74.

reprise dans *Une Philosophie de la liberté*: « *Le réaliste*: La doctrine du déterminisme perd aujourd'hui du terrain dans les esprits, je vous l'accorde. Mais une autre doctrine tend à l'y remplacer. C'est celle du probabilisme scientifique. *L'idéaliste*: Cette nouvelle manière d'expliquer le monde repose sur le calcul des probabilités. Ce calcul procède lui-même d'une intuition de nature très particulière: à tout considérer, la seule valeur que nous puissions reconnaître à cette intuition est peut-être de ne nous avoir jamais trompés... (Cette intuition) est celle qui nous pousse à ne pas tenir compte de certains cas possibles dans nos prévisions. Nous disons de ces cas possibles qu'ils sont *très improbables*, sans toutefois réussir à préciser d'une manière satisfaisante pour l'esprit les conditions qu'ils doivent remplir pour mériter cette appellation... Eh bien, sans cette intuition, le calcul des probabilités n'existerait pas. Plus exactement, il se réduirait à l'analyse combinatoire, cette branche des mathématiques qui étudie les moyens de dénombrer les cas possibles, mais ne s'occupe pas de tirer parti de ces moyens pour la prévision des événements... On ne sait donc pas ce qu'il faut entendre au juste par des événements également possibles. En revanche, personne ne contestera l'existence d'événements très improbables. De plus, l'intuition qui nous fait assimiler le très improbable à l'impossible a l'avantage d'entraîner les esprits avec une grande force... Du point de vue des probabilités lui-même, il paraît impossible que l'exceptionnel ne se produise pas à la longue, si le concours des circonstances, mettant en présence les diverses possibilités relatives aux événements qu'on envisage et entraînant l'arrivée de l'un quelconque de ces événements dans les conditions requises, se répète un nombre de fois suffisamment grand... Dans le domaine des prévisions, même ce qui paraît le plus certain ne sort pas, en réalité, de la zone du probable. »¹

William Rivier s'est préoccupé aussi de la question de l'invariabilité des lois naturelles. Dans une conférence, imprimée à Lausanne en 1886, Henri Dufour, brillant professeur de physique et expérimentateur remarquable, se refusant à nier la réalité des miracles rapportés dans la Bible, se demandait si, aux temps où ils s'accomplissaient, ce que nous appelons les lois scientifiques avaient déjà acquis la rigueur qu'elles présentent aujourd'hui. Rivier va plus loin que Dufour: « Il ne faudra plus considérer le fait qu'une pierre tombe quand on l'abandonne à elle-même comme un comportement nécessaire d'un tel corps au voisinage du globe terrestre, . . . mais bien (comme) une propriété que, peut-être, la pierre n'a pas possédée à l'origine, ni ne possédera

¹ *Une Philosophie de la liberté*, Neuchâtel, Griffon, 1972, p. 33 sqq. Cette citation, comme d'autres dans la suite du texte, est tirée des réparties successives de l'interlocuteur qui exprime la pensée de Rivier.

toujours, du moins au même degré. »¹ La question est reprise dans d'autres textes : « Selon mon idée, la sphère d'action des lois et de l'ordre que nous voyons régner autour de nous dans le sensible ne s'étendrait pas jusqu'à l'infini mais contiendrait à son intérieur la partie de l'univers que nous connaissons ou sommes en mesure de sonder. Nous commettrions donc, sans que nous soyons à même de nous en apercevoir, une erreur en voulant étendre à l'univers entier un état de choses qui ne se vérifierait que dans une portion limitée de l'espace. »²

Dans un dialogue des *Constructions de l'esprit*, Rivier fait dire à son porte-parole : « Une aiguille qui reposerait sur sa pointe pendant la centième partie d'une minute, par exemple, pourrait passer pour demeurer indéfiniment en équilibre dans cette position aux yeux d'animalcules qui ne vivraient qu'un millième de seconde. Ne courons-nous pas le risque de commettre une erreur semblable en affirmant l'invariabilité des lois naturelles? »³ Rivier rappelle, dans cette même optique, « qu'en dépit de profondes recherches, le mathématicien Henri Poincaré n'a pu découvrir aucune raison valable de croire à la stabilité du système solaire. »⁴

Si le mathématicien empiriste remet en question le principe du tiers-exclu, nous voyons aujourd'hui le physicien enfreindre volontairement sur certains points les règles de la logique traditionnelle. Il récuse l'universalité de deux principes fondamentaux : celui de raison suffisante qui assigne une cause à chaque phénomène et celui — qui en découle — selon lequel les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. « Ainsi, conclut Rivier, tombe l'argument peut-être le plus sérieux opposé aux philosophies idéalistes et spiritualistes par les partisans du déterminisme scientifique qui nient que nous puissions en aucun cas soustraire notre comportement à l'action des forces aveugles qui résident dans l'espace. Le principe de raison suffisante a été successivement considéré comme une vérité de fait, comme une hypothèse de travail, ni vraie ni fausse, mais indispensable à la recherche scientifique, enfin comme une hypothèse fausse. »⁵

Dans *Sciences et Jeux*, la théorie des jeux de combinaisons — notamment dans les échecs — et celle des phénomènes ondulatoires sont invoquées à l'appui de l'importance qu'il faut attribuer à la liberté de choix.

Glanées dans les écrits scientifiques de Rivier, les réflexions qui précèdent font apparaître déjà les linéaments d'une métaphysique.

¹ *Les Constructions de l'esprit*, Neuchâtel, Griffon, 1971, p. 146-147.

² *Questions controversées*, Neuchâtel, Griffon, 1971, p. 41.

³ *Les Constructions de l'esprit*, p. 147.

⁴ *Ibid.*, p. 98.

⁵ *Sciences et Jeux*, p. 10.

De plus en plus structurée, elle est exposée pour elle-même dans les dialogues et dans d'autres publications. Soucieux du degré de probabilité de ses thèses, Rivier en avertit le lecteur dans des « avant-propos », « avertissements », « introductions », « commentaires », « conclusions », « épilogues », « compléments » ou « scolies ».

Dans une double étude posthume dont nous nous servirons principalement, Rivier a résumé ses derniers ouvrages philosophiques ¹. Nous signalerons les thèmes philosophiques suivants : l'idéalisme, le pouvoir de l'esprit ou la liberté radicale, la communion des consciences ou l'accord des esprits, la morale de l'unité.

Sa doctrine affirme la réalité de l'esprit et du temps avec pour corollaire le caractère illusoire de la matière et de l'espace. Si original soit-il, tout système philosophique rejoint, sur certains points fondamentaux, ceux de quelques prédécesseurs. Rivier rencontre non seulement Berkeley, mais aussi Kant pour lequel l'espace est une forme *a priori* de notre sensibilité ² ; Schopenhauer qui proclame le pouvoir de l'esprit ; Bergson dont la conception de la durée s'oppose à l'espace-temps einsteinien ; Léon Brunschvicg que Rivier dépasse par son idée de la liberté radicale de l'esprit. Et c'est d'accord avec Husserl que Rivier néglige « le phénomène naturel au profit du phénomène de conscience ». ³

Nous céderons souvent la plume à notre philosophe. Les citations qui suivent sont tirées principalement des deux études posthumes dont plus d'un passage, d'ailleurs, est repris d'une publication antérieure. Ces pages ont le caractère d'un testament philosophique.

Selon Rivier, les physiciens actuels tiennent l'étendue pour le support et la substance même du réel. Pour faire admettre cette identification, ils ont dû adjoindre à notre classique espace tridimensionnel le temps à titre de quatrième dimension. Aux yeux du physicien, un objet de la pensée n'est promu à l'existence que s'il possède les quatre dimensions de l'espace-temps. Pour Rivier, un objet de la pensée existe dès qu'il possède la durée : « Je prétends que le sensible peut être regardé comme faisant partie d'un domaine inétendu. J'affirme ainsi qu'il peut être tenu lui-même pour inétendu. Je veux dire par là que, par exemple, si j'envisage d'une part la plume que je tiens dans ma main en ce moment, et d'autre part, telle autre plume que je me plais à imaginer en ce même instant, je ne fais pas une différence essentielle entre les modes d'existence respectifs de ces deux objets. Or, quand j'affirme que la seconde plume est inétendue, on comprendra

¹ *Deux exposés d'une philosophie de la liberté*, Neuchâtel, Griffon, 1975.

² *Les Constructions de l'esprit*, p. 135.

³ *Le Pouvoir de l'esprit*, p. 93. La mise en question de la réalité de l'espace se retrouve dans la pensée de l'Inde. Cf. F. Brunner, *Une théorie de la perception dans l'Advaita Vedânta et quelques comparaisons avec la philosophie occidentale* (Rev. théol. et Phil. 1975, pp. 252-279, cf. en particulier p. 275).

ce que je veux dire, puisqu'on admettra sans difficulté qu'elle n'existe que comme objet de ma pensée. En disant que je ne fais aucune différence essentielle entre le mode d'existence de la plume que je tiens dans ma main et celui de la plume imaginaire, j'entends que je considère la première comme partageant avec la seconde la propriété d'être un objet de ma conscience et de ma connaissance et de participer ainsi à la nature de mon esprit que je tiens pour inétendu. Si vous me faites observer qu'il y a entre ces deux objets la différence, essentielle selon vous, que l'existence de la plume que je tiens dans ma main peut être constatée par d'autres personnes que moi, ce qui n'est pas le cas de l'existence de la plume imaginaire, je remarquerai à ce propos ce qui suit. Supposons que ce soit dans un rêve que je considère les deux plumes en question et que je compare leurs modes d'existence respectifs comme je viens de le faire. Le fait que dans mon rêve d'autres personnes que moi peuvent constater l'existence de la plume que je tiens ainsi en rêve dans ma main n'entraîne pas que cette plume existe comme quelque chose de plus que comme un produit de mon imagination ou de ma pensée. Cette remarque peut être rapprochée de la suivante. Admettons que je me sente incapable à un moment donné de me rendre compte si je rêve ou si je me trouve à l'état de veille. Tout témoignage d'autrui ayant pour but de me persuader que je me trouve à l'état de veille devra être tenu par moi pour récusable dans de telles conditions parce que la personne consultée ferait nécessairement partie de mon rêve dans le cas où ce serait d'un rêve qu'il s'agirait. »¹

On peut concevoir deux mondes parallèles ayant en commun la durée. Le monde du physicien est celui de l'espace. Rivier l'appelle volontiers « le monde dit extérieur ». Il est soumis au déterminisme. Le monde du philosophe est celui de la liberté. Pour le physicien, le sensible est tout ce qui est transmis à la conscience par le corps. Pour le philosophe, tout ce qui constitue le monde dit extérieur — y compris notre propre corps — est création de l'esprit.

« Quand nous voyons se succéder deux phénomènes dont le second nous apparaît comme l'effet du premier, nous ne pouvons pas nous empêcher de regarder ces deux phénomènes comme reliés dans le temps et dans l'espace par une chaîne continue de causes et d'effets s'engendrant de proche en proche. De même, quand nous éprouvons deux sensations consécutives que nous rattachons à un même objet, ces deux sensations nous apparaissent comme deux effets d'une même cause. Nous croyons instinctivement à la persistance de cette cause durant l'intervalle de temps qui s'écoule entre les deux sensations. Notre croyance instinctive dans la persistance de l'objet joue peut-

¹ *Deux exposés*, p. 27-28.

être un rôle dans le phénomène de la perception lui-même. Ces croyances instinctives, sur lesquelles sont en somme fondées la plupart de nos prévisions, se résument toutes dans la croyance à la réalité du monde dit extérieur. J'entends que cette dernière croyance procède des premières et les étaye tour à tour. Si j'ai de nombreuses raisons de croire à l'existence du monde extérieur, aucune n'est toutefois véritablement contraignante. Plus exactement, je ne suis pas forcé de penser que les choses du monde dit extérieur existent indépendamment de mon esprit qui les perçoit. La science d'aujourd'hui s'emploie elle-même, pourrait-on presque croire, à ruiner notre confiance dans cette réalité persistante du monde extérieur en tendant à affirmer que tout y existe à l'état virtuel seulement. Que penser en effet d'un univers où il n'y aurait que de l'énergie à l'état potentiel et des forces, et rien d'autre, qui puisse servir de support à la première et opposer aux secondes des résistances leur permettant de s'exercer. On pourrait presque croire que, pour la science d'aujourd'hui, les phénomènes sensibles ne s'actualisent qu'aux termes des processus par lesquels ils se font connaître à notre esprit. Une telle manière de voir la science ne serait pas contraire à la mienne, puisqu'elle tendrait à faire rentrer tout le réel dans le cadre des phénomènes de conscience. »¹

Une question s'impose impérieusement à la réflexion du penseur : celle d'un accord possible entre les données de la vie intérieure, qui sont les « données immédiates de la conscience », et celles du « monde dit extérieur ». « Les données de la première sorte nous forcent à reconnaître l'existence du pouvoir et celles de la seconde sorte nous conduisent en revanche à conclure à la non-existence de tout pouvoir dans l'univers. Il y a trois manières de répondre à la question posée. La première, la plus simple en apparence, consiste à regarder les données du monde intérieur comme des pseudo-données et à prétendre que rien ne possède de pouvoir dans l'univers parce que tout y est déterminé d'avance. En niant ainsi l'existence du pouvoir, on rendrait inadmissible notre accès à la vérité par la science si l'homme ne se trouvait pas alors en complet désaccord avec lui-même et si cette compréhension du monde consistant à nier l'existence du pouvoir ne faisait pas perdre tout sens à la vie que nous menons. La deuxième manière de répondre à la question, la plus fréquemment adoptée, est celle du sens commun. La réalité n'est pas entièrement représentable dans l'espace. La partie de la réalité représentable dans l'espace nous est la plus familière. Tout ce qui se rattache à cette sorte de réalité, en d'autres termes tout ce qui appartient à l'ordre matériel, obéit aux règles de la logique, du moins il a semblé pendant longtemps qu'il en était ainsi. En revanche, la partie de la réalité qui n'est pas repré-

¹ *Une Philosophie de la liberté*, p. 17 et s.

sentable dans l'espace n'est pas soumise à ces règles parce que, se trouvant sous notre domination, elle échappe à l'étau du déterminisme. Comme nous appartenons à ces deux sortes de réalités à la fois, nous participerions donc simultanément de la nature de l'esprit qui souffle où il veut et de l'ordre matériel où toute possibilité de choix est exclue. Cette deuxième manière de répondre à la question constitue donc dans le fait une pseudo-solution du problème envisagé puisqu'elle se borne à constater sans l'aplanir le conflit existant entre les deux sortes de données dont il s'agit. Il nous reste la troisième manière de répondre à la question. Elle consiste à nous tenir aux données de la vie intérieure et à considérer comme de pseudo-données celles du monde dit extérieur, nous obligeant à conclure que rien ne possède de pouvoir dans l'univers. »¹

Adoptant, bien entendu, cette troisième manière de résoudre le problème, Rivier voit dans le pouvoir « le signe distinctif de ce qui possède une existence en soi ».

« Le pouvoir et la liberté n'appartiennent pas au monde de l'espace et il en est de même de la conscience qui les contient. Tout se passe donc ici autrement que ne le pensent les matérialistes ; il y a d'une part ce qui est transmis par le corps à la conscience et d'autre part ce qui est transmis par la conscience au corps sans avoir été auparavant transmis par le corps à la conscience, à savoir les effets du pouvoir. Or, il serait dans les attributions du pouvoir de faire, quand cela paraîtrait désirable, obstacle dans le corps à ce qui s'y produirait en vue d'être transmis à la conscience. En bref, le monde de l'esprit dominerait celui de l'espace parce qu'il détiendrait le pouvoir et la liberté. »²

Le pouvoir ne serait rien sans la liberté.³ Cette thèse ne saurait, évidemment, être celle de la science qui « tient les phénomènes de conscience pour des épiphénomènes du sensible tels des feux follets éclairant les terrains qui leur donnent naissance »⁴.

Rappelons à ce propos que, voici près d'un demi-siècle, un savant, ami personnel de Rivier — dont il ne partageait pas toutes les vues —, écrivait : « Il est possible sans doute que le cerveau obéisse directement aux ordres d'un agent spirituel. Une hypothèse de ce genre n'a rien d'absurde. Mais elle s'est dérobée jusqu'ici au contrôle des faits. La métaphysique a le droit de la retenir. La science a peut-être le devoir de l'écarter. »⁵

¹ *Deux exposés*, p. 23-24.

² *Ibid.*, p. 17-18.

³ Les deux termes de « pouvoir » et de « liberté » ne sont d'ailleurs, selon Rivier, pas plus susceptibles d'une définition satisfaisante que compatibles avec l'étendue.

⁴ *Deux exposés*, p. 25.

⁵ J. Larguier des Bancelles, *Introduction à la psychologie*, Paris, Payot, 1934, p. 157.

La conviction, chez Rivier, que l'esprit a un très grand pouvoir sur le corps cadre avec l'adhésion du philosophe au mouvement religieux de la *Christian Science*¹. A l'appui de ses conceptions, Rivier peut invoquer les phénomènes psychosomatiques et télépathiques. Ceux-ci témoignent, d'une part, du pouvoir de l'esprit sur le corps, et, d'autre part, de l'irréalité de l'espace du physicien.

Nous touchons maintenant le point culminant de la philosophie de Rivier, sa thèse de l'unité et de la communion des consciences.

« Les sciences physiques et naturelles, croyant au primat de l'espace, regardent nos esprits comme extérieurs en quelque sorte les uns aux autres ; au contraire, la philosophie dont il est ici question, concluant au primat de la conscience, admet entre eux l'existence d'un lien leur permettant, par exemple, de partager simultanément une même pensée ou d'éprouver tous ensemble un même sentiment, et cela en l'absence de toute cause apparente appartenant à l'ordre du sensible. C'est ce qui s'appellera dans cette philosophie participer à une conscience commune. Ce point de vue n'est pas sans analogie avec celui de certains naturalistes quand ils affirment qu'il existe chez les abeilles une conscience de la ruche. »²

Rivier rêve d'un retour à la fusion des consciences individuelles. Cela correspondrait peut-être à la redécouverte d'un état originel de l'humanité : quelque chose comme le Paradis retrouvé.

« Il faut simplement supposer que les êtres séparés dont il s'agit ne le sont pas complètement mais qu'ils possèdent en commun un domaine dans lequel chacun d'eux peut agir librement dans la mesure où son action n'est pas contrariée par celle des autres. On dira par exemple qu'il s'est établi à la longue entre celles des actions de cette sorte qui se trouvent habituellement contrariées les unes par les autres comme une sorte d'équilibre relativement stable et que le champ où cet équilibre s'est établi constitue précisément le monde dit extérieur avec ses lois et ses contraintes. Ainsi s'expliquerait tout au moins la thèse ultime à dégager des propos du philosophe rapportés dans ses ouvrages, à savoir la thèse suivant laquelle, si les conflits qui opposent les consciences individuelles les unes aux autres venaient à s'évanouir, avec ces conflits s'évanouiraient également les limitations imposées aux consciences individuelles par le monde dit extérieur et, finalement, le monde dit extérieur lui-même ; selon ce philosophe, les consciences individuelles se mueraient alors en une conscience unique appelée par lui la conscience universelle. »³

¹ Voir *Les Constructions de l'esprit*, p. 142 et p. 149, et *Le Pouvoir de l'esprit*, p. 120.

² *Deux exposés*, p. 25.

³ *Ibid.*, p. 34-35.

Une morale se rattache directement à ce thème de la communion des consciences : « La représentation matérialiste que nous nous faisons de l'univers, en nous empêchant de nous voir comme nous sommes, nous laisse à mi-chemin entre deux idéals de vie dont l'un nous pousse à mener une existence grégaire, tandis que l'autre exalte en nous une vie « intérieure » seule capable de mettre en évidence les liens d'ordre spirituel qui existent entre les hommes. L'égotisme est, semble-t-il, la conséquence naturelle de la position intermédiaire que notre conception actuelle de la vie occupe par rapport à ces deux idéals. »¹

Schopenhauer admet que la volonté a un champ d'action qui s'étend jusque dans les choses. Pareille opinion est, selon Rivier, le fruit d'un effort de notre imagination. Il n'en est pas moins vrai que les choses — en dépit de leur caractère illusoire — opposent une résistance à une volonté que seuls possèdent les êtres conscients. Cette résistance et le désaccord de nos esprits dans l'exercice du pouvoir dont nous disposons sur le monde sensible se conditionnent réciproquement. A cette impasse, Rivier n'entrevoit qu'une seule issue, qu'il qualifie d'« état de grâce ». Au lieu du renoncement au vouloir-vivre préconisé par Schopenhauer, Rivier envisage le libre consentement de chacun de nous à une unanimité du vouloir-vivre dans un univers sans espace. Cette solution est évidemment plus conforme à la doctrine chrétienne.

Et cette morale se double d'une eschatologie : « Cette idée qu'une vie profonde serait susceptible d'être vécue en commun par tous les hommes est en effet un thème familier de ma méditation. Un point de ma philosophie joue un rôle particulièrement important dans l'enchaînement logique de mes pensées et rendra peut-être moins obscure à vos yeux la représentation que je me fais de l'univers. Il s'agit de la communication des esprits, autrement dit du pouvoir que nous possédons selon moi de communiquer directement par la pensée les uns avec les autres. Suivant mon opinion, nous aurions perdu en même temps que la foi dans l'existence de ce pouvoir le secret qui nous permettrait de l'exercer. S'il nous arrivait de retrouver ce secret, peut-être verrions-nous alors le monde sensible se défaire devant nos yeux, telle une tapisserie dont le canevas se serait brusquement évanoui sous l'effet d'un agent de désintégration mystérieux. De toute manière une nouvelle avenue nous serait largement ouverte dans le domaine des possibles. Peut-être nous conduirait-elle à quelque terre d'accueil comparable à celle que la religion chrétienne laisse entrevoir à ses adeptes »².

¹ *Deux exposés*, p. 60.

² *Ibid.*, p. 28-29.

La reconnaissance du « primat de la conscience », qui imprègne la spéculation de Rivier, se retrouve chez nombre de contemporains qui ne sont pas tous des philosophes de métier.

Un auteur que ceux-ci ne prennent pas toujours au sérieux, mais auquel on ne saurait dénier le sens de l'extrapolation, Jacques Bergier, grand prospecteur de l'insolite et de l'inexpliqué, cite dans l'un de ses livres une déclaration qu'il a faite sienne et que Rivier n'eût pas désavouée : « L'univers matériel étudié par la physique n'est pas le tout de l'univers, mais il masque, démontre et laisse entrevoir l'existence d'un autre univers, bien plus primordial, de nature psychique, dont il serait comme une doublure passive et partielle. »¹

Un rapprochement nous paraît s'imposer aussi avec la pensée de C. G. Jung². En effet, Rivier écrit : « A une sensibilité profonde est venue s'ajouter une sensibilité de surface, qui a, chez un très grand nombre d'hommes, fini par masquer entièrement (la première), ou peu s'en faut. Notre existence s'écoule dans un plan de plus en plus éloigné des nappes profondes de la conscience. »³ Jung, de son côté, va même plus loin que Rivier puisqu'il envisage la possibilité d'échapper non seulement à l'espace mais encore au temps. Il attribue à la conscience une « valeur cosmique » : « La conscience humaine, la première, a créé l'existence objective et la signification et c'est ainsi que l'homme a trouvé sa place indispensable dans le grand processus de l'être. »⁴

« Aujourd'hui encore, les rationalistes persistent à penser que les expériences parapsychologiques n'existent pas ; elles seraient fatales à la conception qu'ils ont de l'univers. Car si de tels phénomènes peuvent se produire, l'image rationaliste de l'univers perd toute valeur, parce qu'elle est incomplète. »⁵ Notre monde de temps, d'espace et de causalité est en rapport avec un autre ordre de choses, derrière ou au-dessous du premier, ordre dans lequel « ici » et « là », « avant » et « après » ne sont pas essentiels. »⁶

Sans rechercher l'audience, Rivier a réitéré inlassablement son message. Il n'a pas adopté le langage de tant de prophètes qui assènt des affirmations d'autant plus pesantes qu'elles sont moins démontrées.

¹ Ce passage d'Olivier Costa de Beauregard (*Le second principe de la science du temps*, Editions du Seuil) est reproduit par Bergier dans *Les maîtres secrets du temps*, Paris, Editions « J'ai lu », 1974, p. 15.

² Ce rapprochement présente d'autant plus d'intérêt que nous n'avons relevé, dans l'œuvre de Rivier, qu'une seule brève allusion à Jung (*Pouvoir de l'esprit*, p. 129).

³ *Questions controversées*, Compléments, p. 56.

⁴ Carl Gustav Jung, *Ma vie*, Traduction Cahen et Le Lay, Paris, Gallimard, 1966, p. 295.

⁵ Jung rapporte bon nombre de faits qu'il a vécus personnellement et qui l'ont convaincu de la réalité de tels phénomènes.

⁶ *Ibid.*, p. 347.

Loin d'excommunier le contradicteur, il ne présente ses idées les plus chères que comme des hypothèses toujours revisables, même si leur plausibilité s'impose de plus en plus à son esprit. C'est pourquoi il s'exprime très fréquemment au conditionnel. Il porte l'empreinte indélébile du milieu où il a grandi : l'honnête et le courtois y faisaient partie des conditions normales.

L'œuvre de Rivier est le résultat d'un effort émouvant pour exprimer de manière communicable des convictions acquises au cours d'expériences intimes profondes. Tel un authentique philosophe, William Rivier s'est constamment efforcé de mettre ses actions en accord avec sa pensée, et rares sont ceux qui y sont aussi bien parvenus.

CLAUDE SecrÉTAN.

BIBLIOGRAPHIE

La liste des travaux de William Rivier a paru au début de l'ouvrage posthume intitulé : *Deux exposés d'une philosophie de la liberté*, Neuchâtel, Griffon, 1975.

Il convient de compléter cette bibliographie par les cinq articles suivants :

Huyghens, Ritz ou Einstein, paru dans la « Revue Générale des Sciences pures et appliquées », 37^e année, n^o 20, 31 octobre 1926, Paris, G. Doin, p. 566-571.

Note sur la dérivation des séries, parue dans « l'Enseignement mathématique », XXV^e année, n^{os} 4, 5 et 6, mars 1927, p. 291-293.

Sur un théorème fondamental de l'algèbre, paru dans le « Journal de Mathématiques pures ou appliquées », 9^e année, tome X, 1931, Paris, Gauthier-Villard, p. 213-218. Rivier donne là une nouvelle démonstration d'un théorème concernant la résolution en nombres entiers de certaines équations multilinéaires.

Note sur un type d'équations différentielles de premier ordre, parue dans « Commentarii Mathematici Helvetici », IV, 1932, Zurich, Orell-Füssli, p. 254-255.

Science et religion, paru dans « Publicado en Helvetia », n^o 97, décembre 1943, Buenos Aires, p. 3-8.